

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

**Communauté de Communes de SERRE-
PONÇON**

Conseil Communautaire du 27 janvier 2026

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE	2
Préambule	5
La loi de Finances 2026 : Orientations générales	6
A. Un contexte économique et politique de plus en plus incertain à l'approche d'une année d'élections locales :	6
B. Des perspectives économiques en demi-teinte :	7
C. Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local :	8
Contexte local / point politique sur le fonctionnement et projet sur l'année 2025	11
ANALYSE DE L'EXERCICE 2025	15
I. Analyse de l'exercice 2025	16
A. La vue d'ensemble de l'exercice 2025	16
1. Les grandes masses financières de l'exercice 2025	18
2. D'où vient l'argent et où va l'argent	19
B. Les recettes réelles de fonctionnement en 2025	20
1. La structure des Recettes de Fonctionnement	21
2. Les impôts et taxes	21
3. Les dotations, subventions et participations	23
a. <i>Les compensations</i>	24
b. <i>La DGF</i>	24
c. <i>Les Subventions et participations</i>	25
4. Les autres recettes de fonctionnement	26
C. Les dépenses réelles de fonctionnement en 2025	28
1. La Structure des Dépenses de Fonctionnement	29
2. Les charges à caractère général	29
3. Les charges de personnel	29
4. Les autres charges de gestion courante	32
5. Les charges financières	33
6. Les charges exceptionnelles	33
7. Provision exceptionnelle	33
8. Les Dotations aux amortissements (opération d'ordre)	34
9. Les atténuations de produits	34
a. <i>Les Attributions de compensation</i>	34

b. Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)	35
c. Le Fonds National de Garantie Individuelle des ressources (FNGIR)	35
D. Les dépenses réelles d'investissement en 2025	36
E. Les recettes réelles d'investissement en 2025.....	39
F. Evolution des niveaux d'épargne de la CCSP	41
G. Les ratios de l'EPCI.....	42
H. Résultat de l'exercice et résultat reporté	43
44	

LES ORIENTATIONS POUR 2026 **44**

II. Les grandes orientations budgétaires et le développement pour 2026	45
A. Les recettes de fonctionnement en 2026	48
1. Excédent de Fonctionnement reporté	48
2. Atténuation de charges	49
3. Produits des services	49
4. Impôts et taxes	49
5. Dotations subventions et participations	51
B. Les dépenses de fonctionnement en 2026.....	52
1. Charges à caractère général.....	52
2. Charges de personnel	52
3. Les charges de gestion courante.....	53
4. Les charges financières	53
5. Charges exceptionnelles.....	53
6. Dotations aux amortissements.....	53
7. Les atténuations de produits.....	53
C. L'endettement de l'EPCI.....	54
1. L'évolution de l'encours de dette	54
2. La structure de la dette.....	55
3. Ratios sur l'endettement	55
4. Récapitulatif de l'endettement CCSP tous budgets confondus	56
D. Les investissements pluriannuels	57
1. Programme mobilité douce.....	58
2. Bâtiment de promotion touristique d'entrée de territoire à Charges.....	59
3. Aménagement locaux siège de la CCSP	59
E. Les dépenses d'investissement en 2026.....	60
F. Les recettes d'investissement en 2026	63
1. Les subventions d'investissement	63
2. Le virement de la section de fonctionnement	64

3. Le FCTVA	64
4. Les emprunts.....	64
G. Les besoins de financement pour l'année 2026.....	64

Préambule

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire » (ROB).

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les informations qui doivent être précisées :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'établissement portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement, comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, ressources propres, subventions).
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants

L'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du budget primitif.

En M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire doit être mis en ligne sur le site internet de l'intercommunalité dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

La loi de Finances 2026 : Orientations générales

A. Un contexte économique et politique de plus en plus incertain à l'approche d'une année d'élections locales :

Pour la deuxième année consécutive, **le processus d'adoption de la loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique inédit, porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques.**

En effet, avec la dissolution de l'Assemblée Nationale en juillet 2024, une période d'instabilité s'est alors ouverte pour le pays. Avec six premiers ministres en 12 mois, l'Assemblée nationale est divisée au point de rendre fragile toute coalition gouvernementale. A peine nommé, le gouvernement Lecornu II a dû faire face à deux motions de censures examinées et rejetées à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2025.

Dans la continuité des difficultés ayant émaillé l'adoption du PLF 2025, la difficulté de parvenir à un consensus parlementaire sur le budget de la Nation est réelle, avec en toile de fond les incertitudes liées :

- **à la soutenabilité financière de la dette publique.** En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 416,3 Md€ à la fin du 2ème trimestre 2025 - soit 115,6 % du PIB selon l'INSEE. Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française. En ce début du mois d'octobre, l'État français emprunte pour ses obligations à 10 ans au taux de 3,48 %. La France se finance aujourd'hui à des niveaux de rendement proches de ceux de l'Italie (3,54 %), alors que, traditionnellement, l'écart lui était nettement favorable. En miroir, l'écart de taux (spread) avec l'Allemagne demeure élevé (2,72 %). À cet égard, il convient de rappeler qu'avec 50,1 Md€ la charge (intérêts) de la dette a consommé 6,3 % des crédits en dépenses de l'Etat en 2024 c'est-à-dire plus que les budgets des ministères de l'Intérieur et de la Justice réunis (45,15 Md€) ;
- **au défi du redressement des comptes publics.** Le PLF 2026 du gouvernement Bayrou ambitionne de réduire le déficit public à 4,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2026, après deux dérapages à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. L'exercice 2025 devrait se conclure également par un déficit majeur. La situation budgétaire de l'État au 31 août 2025 indiquait un déficit à -157,5 Md€ contre -171,9 Md€ à fin août 2024, soit une relative amélioration de +14,5 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement incertaine. Les indicateurs économiques témoignent de la difficulté de l'équation d'assainissement des comptes publics. Ainsi, dans un avis du

30 avril 2025 relatif au rapport d'avancement annuel 2025 du plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029, le Haut Conseil des finances publiques a estimé que la prévision de réduction du déficit public pour 2025 était loin d'être acquises, que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité. Enfin, il a considéré que la trajectoire de redressement des finances publiques au-delà de 2025, qui n'est qu'esquissée dans les documents présentés par le gouvernement, reste à préciser et à crédibiliser ;

Le rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2025 est particulièrement éclairant sur ce point.

Destiné à éclairer le débat public en amont de la préparation des textes financiers qui seront présentés au Parlement à l'automne, ce rapport présente sans détour les enjeux qui attendent les finances publiques nationales pour les années 2026 et suivantes :

« [...] Depuis plus de deux décennies, et à la différence notamment de l'Allemagne et de l'Italie, la dynamique de l'endettement a été particulièrement nourrie par l'accumulation de déficits primaires, alors que la croissance s'érodait progressivement. Le rôle des taux d'intérêt et des phénomènes de marché a été secondaire dans cette dynamique.

Ces déficits et cette dette croissante n'ont en outre pas eu comme principale contrepartie des investissements ou des dépenses d'avenir de nature à augmenter le potentiel de croissance future mais ont d'abord financé la hausse des dépenses courantes [...].

Cette évolution n'est pas soutenable. La stratégie de finances publiques doit reprendre le contrôle de la dynamique de la dette, dans un contexte où elle ne peut plus compter sur un retour de la croissance des décennies passées ni sur des taux d'intérêts très bas. [...] »

B. Des perspectives économiques en demi-teinte :

Mi-septembre 2025, la Banque de France a publié ses dernières prévisions macro-économiques.

Si elle a réhaussé sa **prévision de croissance de 0,1 point en 2025 à 0,7%**, l'institution financière a légèrement **abaissé ses prévisions de croissance pour les années 2026 et 2027 (-0.7 point), à respectivement 0,9 % et 1,1 %.**

La croissance économique française resterait ainsi atone. Les récents développements de la situation politique intérieure et des hypothèses plutôt défavorables de l'économie mondiale (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, incertitudes liées à l'accord commercial USA-UE de juillet 2025 etc.) fragilisent les perspectives économiques nationales.

La Banque de France anticipe une **relative remontée du taux de chômage national** au sens du Bureau international du travail, qui atteindrait ainsi 7,5% en 2025) et 7,6% en 2026, avant de diminuer à 7,4% en 2027.

L'inflation confirmerait son ralentissement offrant ainsi un certain répit aux agents économiques. Au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation

s'élèverait ainsi à 1% en moyenne annuelle en 2025 (après 2,3% en 2024), **1,3% en 2026** et 1,8% en 2027, ce qui en ferait ainsi des plus faibles de la zone euro.

C. Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local :

Ces mesures sont issues des éléments disponibles à la date de rédaction de la présente analyse à savoir le projet de loi de finances 2026 présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025 par le Gouvernement Lecornu II.

Les mesures figurant dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées durant l'examen parlementaire du PLF 2026. L'examen du projet de loi débutera à l'Assemblée nationale le 24 octobre 2025.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit des mesures très contraignantes pour les collectivités locales et les EPCI, avec un effort estimé officiellement à 4,6 Md€, certaines associations d'élus considérant qu'il pourrait atteindre 8-9 Md€ selon M. André Laignel, président du Comité des Finances Locales (CFL).

1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2026. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) pour 2026 n'a pas encore été fixé officiellement, on estime qu'il devrait toutefois s'établir autour de **0.8 %**, niveau bien inférieur aux coefficients des années antérieures (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022).

Ce coefficient est calculé depuis 2018 à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE (dernière parution). Le ralentissement de l'inflation amorcé en 2024 et confirmé en 2025 explique ces taux plus faibles de revalorisation des VLC.

2) Énième report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.

La révision des valeurs locatives cadastrales, base du calcul de la taxe foncière payée par tous les propriétaires immobiliers, **ne verra pas le jour avant plusieurs années**. Les valeurs locatives actuelles datent de 1974 ne sont pas à jour des évolutions économiques et sociales des quartiers de nombreuses communes.

Le projet de loi de finances pour 2026 diffère encore cette échéance, de trois ans, **à 2031**. Son article 27 modifie en effet la rédaction de l'article 146 de la loi de finances pour 2020, en prévoyant que « les résultats de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sont pris en compte à compter de l'établissement des bases (avis de taxe foncière) au titre de l'année 2031 », et non plus de l'année 2028.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels débuté en 2017 est également repoussée à 2026.

3) Reconduction et amplification de l'effort secteur public local : le second millésime du DILICO

Dans le PLF 2026, l'effort demandé aux collectivités se matérialise principalement par la reconduction du DILICO (**dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités**) initié en 2025. Le montant de cette ponction sur les recettes fiscales sera **doublé par** rapport à sa version 2025 pour être porté à 2 Md€. La ponction s'établirait ainsi à 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions.

Le nombre de communes touchées par le DILICO **augmenterait** : autour de 4 000 communes notamment, contre 1 900 actuellement.

Cette nouvelle formule du DILICO interroge de nombreux élus qui y voient la renaissance du dispositif Cahors de 2018. **En effet, les sommes prélevées aux collectivités seraient dorénavant reversées sur cinq ans et non plus sur trois**, comme dans le DILICO de 2025. Surtout, ce qui questionne les parlementaires et élus locaux, c'est que les contributions ne seront reversées que si globalement, l'évolution des dépenses sont inférieures à celle du PIB. Les modalités de calcul des taux d'évolution des dépenses qui conditionnent le reversement sont pour l'heure floues.

4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse

En 2026, la DGF serait gelée à son niveau de 2025 (32,58 Md€) mettant ainsi un terme à trois exercices de hausses consécutives. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale (DSR) progresseraient respectivement de 140 et 150 M€.

Afin d'assurer la neutralité sur l'enveloppe normée de la DGF de ces hausses des dotations de péréquation, les dotations appelées « variables d'ajustement (DCRTP etc.) seront minorées de 527 M€.

Les crédits 2026 de la DGF (32,58 Md€) comprennent la réintégration du produit de la fraction de TVA affectée aux régions depuis 2018.

5) Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028

Malgré les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ((caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. **Pour 2026, le taux CNRACL s'établit donc à 37,65 %.**

Sur l'exercice 2025, le surcoût à supporter par les collectivités et les autres entités du secteur public local est évalué à 1,4 Md€.

6) Les dotations de l'État en faveur de l'investissement local à nouveau en net repli

Le fonds vert subirait à nouveau un fort coup de rabot (-500 M€).

Des opérateurs de l'Etat intervenant fréquemment auprès des collectivités et des EPCI subiraient aussi une baisse conséquente des crédits : des agences de l'eau (-90 M€), Agence nationale de l'habitat (-700 M€).

Dans un but de simplification, le PLF 2026 a **fusion de plusieurs dotations** destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces trois dotations seraient regroupées dans une dotation unique appelée **"fonds d'investissement pour les territoires" (FIT)**. Le bénéfice du FIT serait "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception". L'attribution des fonds serait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission d'élus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

7) Mesures concernant le FCTVA

Le PLF 2026 ne prévoit pas de réduction du taux de **FCTVA maintenu à 16,404 %**. Pour rappel, le PLF 2025 proposait de ramener ce taux de 16,404 % à 14,850 %, cette mesure a été abandonnée dans la loi de finances initiales.

Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) serait modifié pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris.

Les versements des attributions de FCTVA de ces entités seraient effectués **l'année suivant la dépense et non plus l'année même de la dépense (fin du régime dit « simultané »)**.

En outre, les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles seraient exclues du fonds, celui-ci prenant donc en compte uniquement les dépenses d'investissement

En revanche, les dispositions envisagées du PLF sécuriseraient l'éligibilité au FCTVA des contributions versées par les collectivités dans le cadre des concessions d'aménagement.

Contexte local / point politique sur le fonctionnement et projet sur l'année 2025

En 2025 la communauté de communes de Serre-Ponçon a poursuivi le développement de ses actions en matière de transition écologique, d'aménagement du territoire et d'amélioration du cadre de vie.

L'année 2025 a été marquée par un niveau d'investissement élevé découlant de choix stratégiques forts, dont l'impact financier est resté modéré grâce à un niveau de subventionnement important de l'ensemble des opérations.

On peut ainsi citer, notamment, les opérations structurantes suivantes :

- **Livraison du nouveau siège de la CCSP**
- **La poursuite des travaux du bâtiment de promotion touristique à Chorges**
- **La poursuite du développement du schéma cyclable avec l'ouverture de nouvelles portions**
- **L'élaboration du Schéma de cohérence territoriale**
- **Des travaux conséquents sur la protection des inondations (GEMAPI)**

En 2025 la communauté de communes a également poursuivi son action de maintien et de développement d'un service public local de qualité, dans le respect des objectifs d'efficience financière se traduisant notamment par :

- **Une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale**
- **La stabilité des taux d'imposition des impôts intercommunaux**

Les grands axes du budget 2025 ont été les suivants :

- **AXE N°1 : Être un territoire exemplaire en matière de transition écologique**
 - **Poursuite de la mise en œuvre du schéma de mobilité :**
 - Consolidation et renforcement des nouveaux services mises en place : navettes station/vallée, navette Chorges/Chanteloube, navettes Embrun
 - Développement d'un réseau d'auto-stop partagé (réseau Mobicoop avec le département 05)
 - Poursuite du versement mobilité pour financer le réseau de transports
 - Structuration du réseau : visuel sur les arrêts, communication...
 - Livraison et mise en service de l'Aire de co-voiturage de Savines-le-Lac
 - **Poursuite de la mise en œuvre du schéma cyclable sur le territoire :**
 - Création de nouveaux tronçons de voie verte :
 - Livraison et ouverture du tronçon Boscodon les eaux douces
 - Livraison du tronçon Embrun La Clapière Baratier

- Création de nouveaux ouvrages
 - Création d'une passerelle sur le torrent de vachères
 - Poursuite des études :
 - Sur la création d'un Trail Center
 - Sur les tronçons Montgardin-Chorges et Chorges- Baie Saint Michel
 - **Poursuite des actions du Contrat d'Objectif territorial avec l'ADEME :**
 - Programme « Horizon 2050 » visant à réduire les consommations énergétiques tout en augmentant la production d'Energies Renouvelables (Enr)
 - Poursuite des études sur le potentiel photovoltaïque
 - **Poursuite des travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Serre-Ponçon :**
 - Finalisation du Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
 - Etude complémentaire sur la stratégie touristique et économique et sur l'environnement
 - **Démarrage de l'opération d'amélioration de l'habitat – Rénovation urbaine :**
 - Accompagner et soutenir les propriétaires privés dans la rénovation notamment énergétique de leurs logements
 - **Poursuite et intensification des actions de gestion et protection des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et travaux d'urgence et de confortement liées aux intempéries**
- **AXE N°2 : Diversifier et innover dans les activités économiques en valorisant mieux les potentiels du territoire**
- **Poursuite du programme d'extension et d'amélioration des Zones d'activités :**
 - Reprise et amélioration des voiries
 - Rénovation de l'éclairage public en partenariat avec le SYEP
 - Extension et création des Zones d'activités : Grande Ile à Chorges et Entraigues III
 - **Poursuite de l'amélioration et de la structuration de l'offre d'activités de pleine nature et d'itinérance sur le territoire**
 - **Poursuite du partenariat avec la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras de notre politique de valorisation du patrimoine avec le développement du Label « Pays d'Art et d'histoire » obtenue en 2024.**
 - **Nouvelle programmation LEADER sur un nouveau périmètre en renforçant les aides aux acteurs économiques proposant des projets innovants et engagés dans la transition écologique**

- **Travaux du bâtiment de promotion touristique d'entrée de territoire à CHORGES**
 - **Poursuite du Programme Avenir Montagne afin d'accompagner les territoires et les acteurs touristiques dans l'évolution de l'offre touristique, dans leur adaptation au changement climatique et dans la structuration de la destination « Grand Serre-Ponçon » :**
 - o Projet du Trail Center
 - o Tour du Lac de Serre-Ponçon en cyclo
 - **Soutien aux actions de l'Office de Tourisme intercommunal**
 - **Consolidation de la politique de soutien et d'accompagnement des grands évènements sur le territoire et le renforcement de l'aide aux grandes manifestations**
- **AXE N°3 : Offrir un meilleur cadre de vie aux habitants en renforçant les services publics de proximité et la cohésion sociale du territoire**
- **Poursuite du soutien aux communes :**
 - o Prise en charge par la CCSP de 75% de la participation au fonctionnement du SDIS
 - o Fonds de concours aux projets communaux dont le pôle culturel de l'archevêché et le groupe scolaire à Puy Saint Eusebe
 - **Poursuite des Programmes de travaux sur les Centres de secours d'Embrun et de Châteauroux les alpes**
 - **Prise de compétence en vue de l'exploitation du nouveau pôle culturel intercommunal : Médiathèque, Ecole de musique et de danse, CIAP**
 - **Poursuite du développement de notre réseau de lecture publique « Serre-ponçon » à la page**
 - **Livraison du nouveau siège de la CCSP :**
 - o Amélioration des conditions d'accueil du public et du fonctionnement des services
 - **Renforcement de l'action des Maisons France Services sur le territoire avec le maintien du conseiller numérique et l'assistance administrative à domicile pour les seniors.**
 - **Nouveau programme PITER + ALCOTRA avec les axes suivants :**
 - o Social/jeunesse,
 - o Économies de la montagne/culture patrimoine,
 - o Risques naturels/changement climatique

- **Renouvellement des équipements et du matériel de la CCSP :**
 - Matériel informatique
 - Poursuite du renouvellement et de la mise aux normes des tentes mises à disposition des organisateurs et des communes
 - Mise à niveau du système de vidéo-surveillance
 - Renouvellement des véhicules et acquisition de matériel technique

ANALYSE DE L'EXERCICE 2025

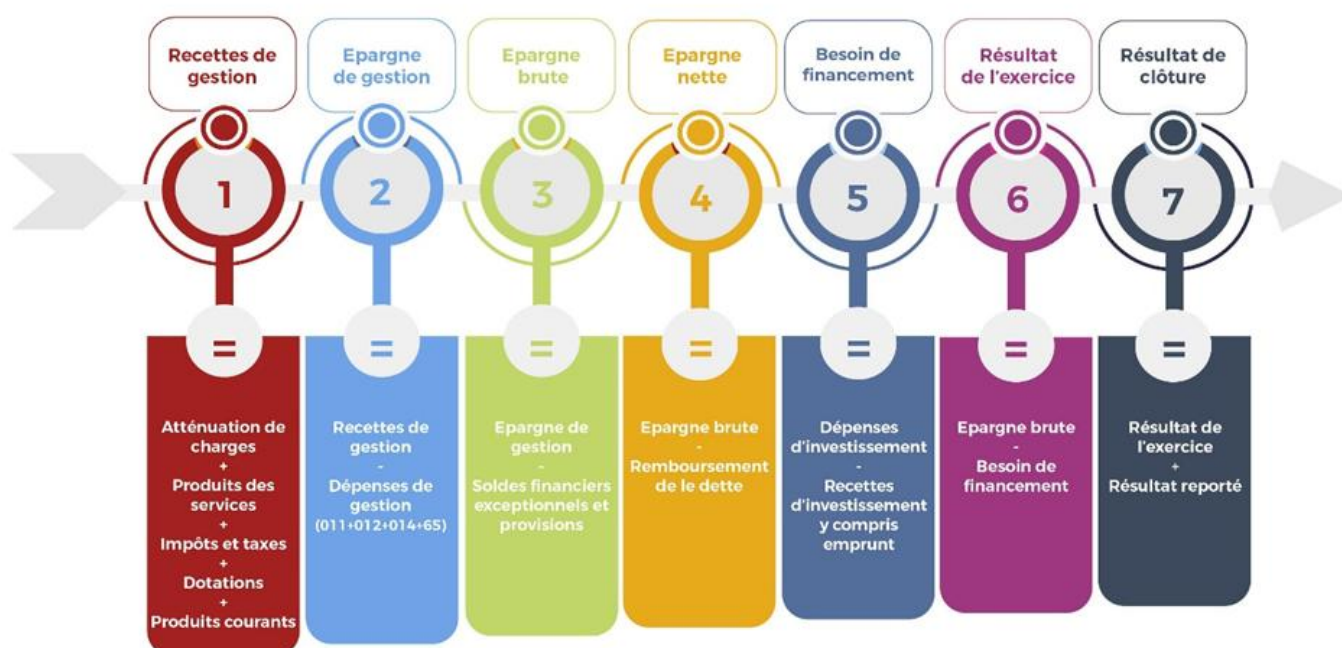
I. Analyse de l'exercice 2025

A. La vue d'ensemble de l'exercice 2025

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2024	CAP 2025	2024-2025 %
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	17 092 963 €	17 608 300 €	+ 3.01 %
Recettes De Gestion (hors R76, R77 & R78)	16 982 526 €	17 608 070 €	+ 3.68%
<i>dont fiscalité directe locale (R73 et R731)</i>	13 431 076 €	14 664 937 €	+ 9.19 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	2 692 240 €	2 338 863 €	- 13.12 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	15 108 731 €	14 064 552 €	- 6.91 %
Dépenses De Gestion (hors D66, D67 & D68)	15 008 319 €	10 968 769 €	- 26.92 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	2 221 553 €	2 265 597 €	+ 1.98 %
ÉPARGNE DE GESTION	1 974 207 €	6 639 301 €	+ 236.30 %
Frais financiers	89 550 €	95 694 €	+ 6.86 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	+ 99 475 €	- 3 000 000 €	-
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	1 984 132 €	3 543 607 €	+ 78.60 %
Amortissement du capital de la dette et avance au budget annexe mobilité transport	354 591 €	382 253 €	+ 7.80 %

ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	1 621 752 €	3 161 354 €	+ 94.93 %
DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	2 524 004 €	6 794 874 €	+ 169.21 %
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette et hors 1068)	810 177 €	3 179 522 €	+ 292 45 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	546 000 €	387 000 €	- 29.12%
RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE REPORTE	2 173 806 €	2 624 449 €	+ 20.73 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12/2025	2 624 449 €	2 960 765 €	+ 12.81 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12/2025 (hors prêts relais)	3 919 603 €	4 192 012 €	+ 6.95 %

Définition et méthode de calculs des Equilibres financiers



FONCTIONNEMENT

Les recettes courantes (hors soldes financiers et exceptionnels) déduction faite des dépenses courantes permettent de générer l'épargne de gestion.

ÉPARGNE & ANNUITÉ

L'épargne de gestion permet le financement des soldes financiers et exceptionnels et génère une épargne brute.

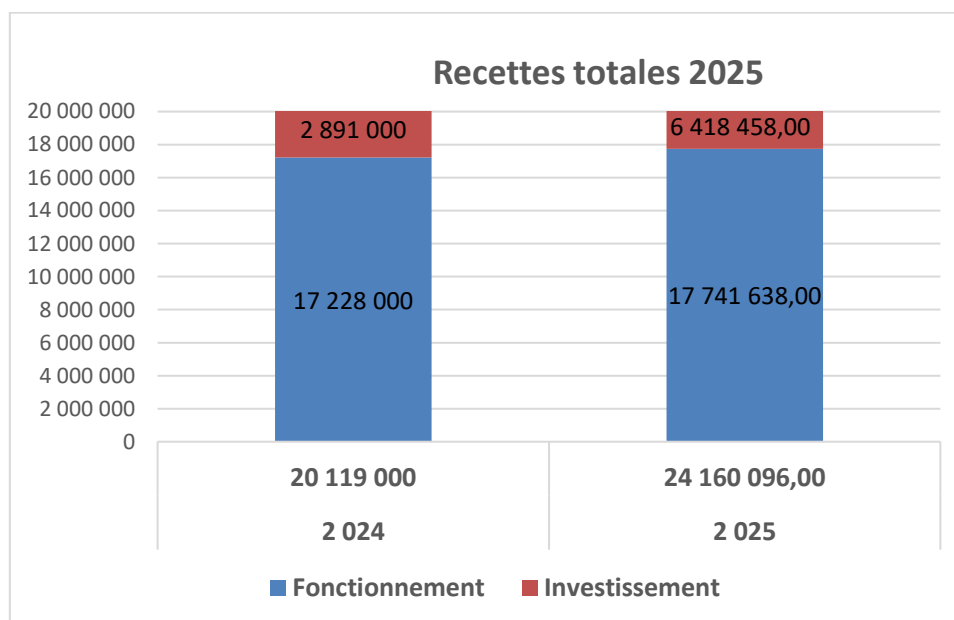
INVESTISSEMENT

L'épargne brute permet le remboursement du capital de la dette et génère une épargne nette disponible pour le financement des

1. Les grandes masses financières de l'exercice 2025

Les Recettes totales du budget principal toutes sections confondues

(réelles et ordre)

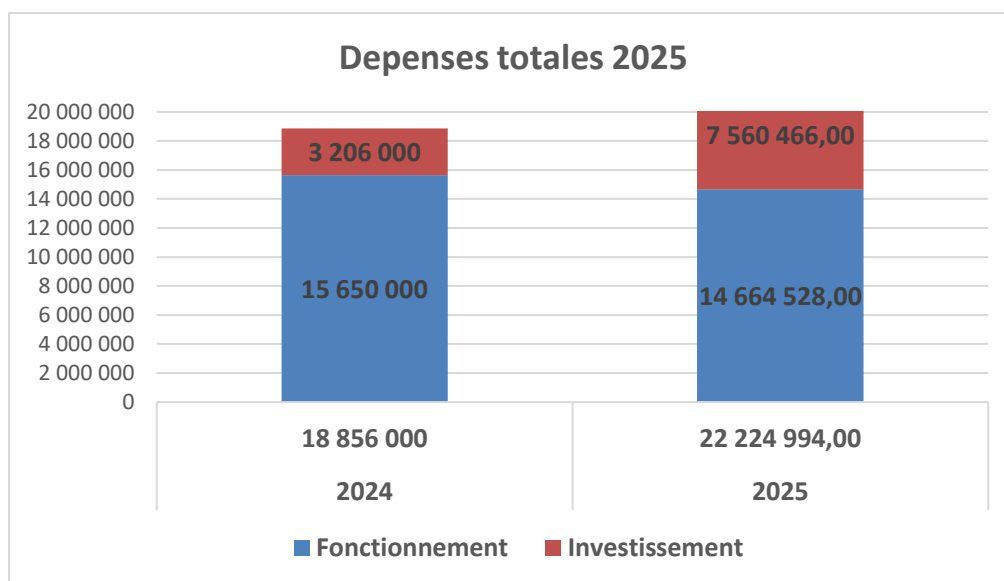


En 2025, le montant des **recettes totales du budget de la CCSP** est de plus de 24 millions d'euros.

Ces recettes sont ventilées de la façon suivante :

- Recettes de fonctionnement : 17 741 000 € (contre 17 228 000 € en 2024)
- Recettes d'investissement : 6 418 000 € (contre 2 891 000 € en 2024)

Les Dépenses totales du budget principal toutes sections confondues (réelles et ordre)



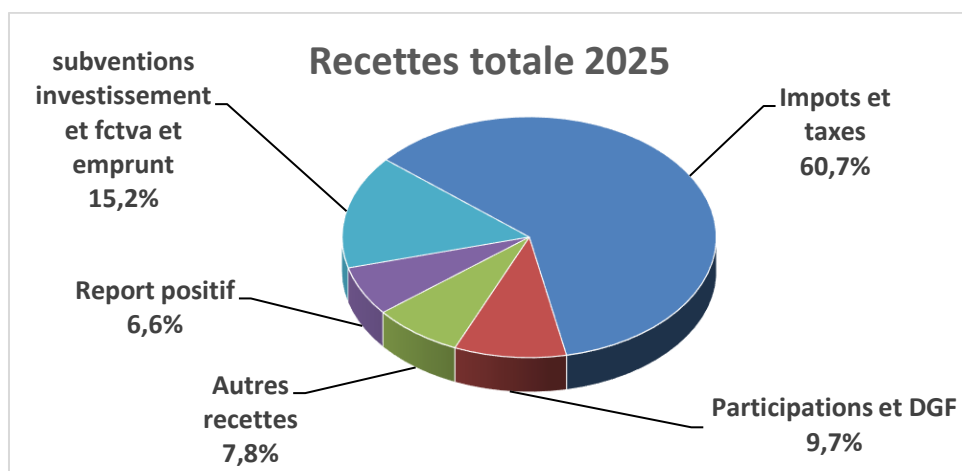
En 2025, le montant des **dépenses totales du budget de la CCSP** est de 22 millions d'euros.

Ces dépenses sont ventilées de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 14 664 000 € (contre 15 650 000 € en 2024)
- Dépenses d'investissement : 7 560 000 € (contre 3 206 000 € en 2024)

2. D'où vient l'argent et où va l'argent

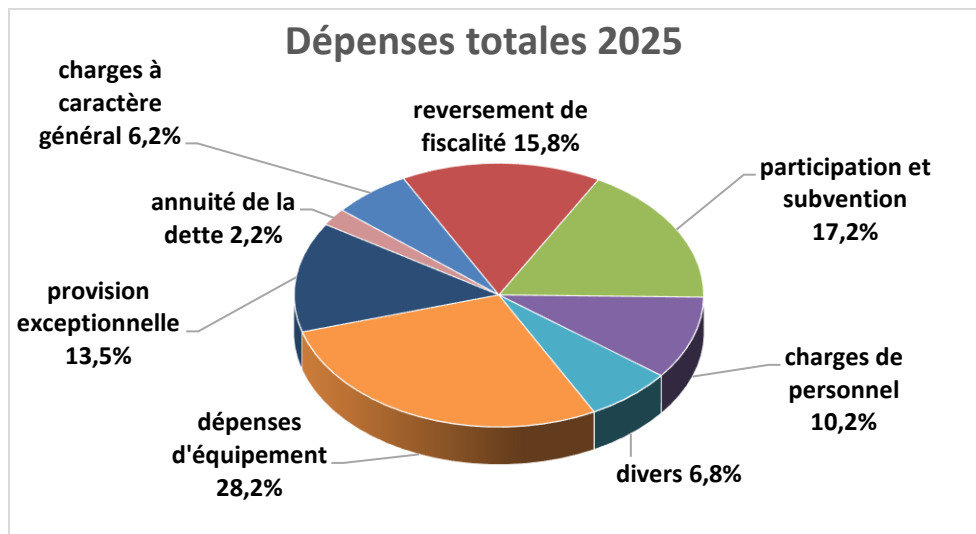
D'où vient l'argent en % en 2025 (pour 100 €)



Les recettes du budget de l'exercice 2025 (24.1 millions d'euros) sont ventilées de la façon suivante :

- 60.7 % des impôts et taxes : 14.6 millions d'euros
- 15.2 % subventions investissement, fctva et emprunt : 3.7 millions
- 9.7 % participations sur le fonctionnement et DGF : 2.3 millions d'euros (DGF, subventions fonctionnement)
- 7.8 % autres recettes : 1.9 millions d'euros
- 6.6 % report positif : 1.6 millions d'euros

Où va l'argent en % en 2025 (pour 100 €)



Les dépenses du budget de l'exercice 2025 (22.2 millions) sont ventilées de la façon suivante :

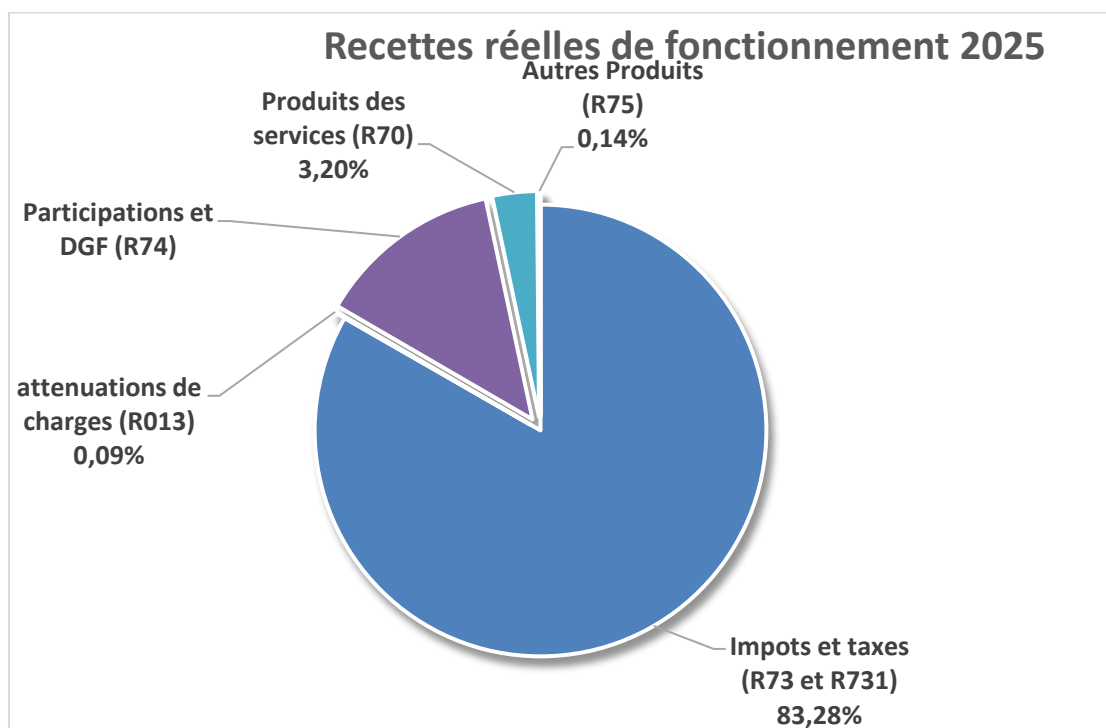
- 6.2 % des charges générales : 1.4 millions d'euros
- 15.8 % reversement de fiscalité : 3.5 millions d'euros
- 17.2 % Participation et subventions : 3.9 millions d'euros
- 10.2 % charges de personnel : 2.2 millions d'euros
- 13.5 % provision exceptionnelle : 3 millions d'euros
- 6.8 % divers : 1.5 millions d'euros
- 28.2 % des dépenses d'équipement : 6.2 millions d'euros
- 2.2 % annuité de la dette : 0.5 million d'euros

B. Les recettes réelles de fonctionnement en 2025

Elles s'élèvent à **17 616 179 €** en hausse de **3.06 %**

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Impôts / taxes	12 781 505	13 431 076	14 664 937	+ 9.19 %
Dotations, Subventions ou participations	3 491 654	2 692 240	2 338 863	- 13.13 %
Autres Recettes d'exploitation	529 372	969 647	604 270	- 37.68 %
Total Recettes de fonctionnement	16 802 531	17 092 963	17 608 300	3.01 %

1. La structure des Recettes de Fonctionnement



2. Les impôts et taxes

Ils s'élèvent à **14 664 937 €** en hausse de **9.19 %**

Pour 2025, la TEOM n'apparaît ne transite plus dans le budget principal.

D'autre part, de la fiscalité supplémentaire d'un montant avoisinant **4 millions d'euros a été reçue et concerne de la CFE de 2021 à 2025** liées à un recalcul des bases CFE relatives à des établissements liés à un barrage et qui avaient l'objet de versement d'une allocation compensatrice. Ce montant est en attente de vérification par les services fiscaux afin de déterminer si les allocations compensatrices versées en lieu et place des réformes. C'est la raison pour laquelle **une provision de 3 millions d'euros a été constituée** dans l'hypothèse ou une partie de ce montant supplémentaires doit être restituée.

Avec la nouvelle comptabilité M57, ce chapitre est divisé en deux :

- Chapitre 731 : 11 798 271 € correspond à la fiscalité directe locale décomposée comme suit :

- Les Taxes économiques : Contribution Foncière Economique (CFE), la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et l'Imposition Forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) qui représentent **7 614 038 € (dont 3 995 019 € de régularisations) soit 3 619 019 €** en neutralisant la fiscalité supplémentaire
- Les Taxes Foncières : **789 003 €**
- La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : **1 599 323 €**
- La Taxe GEMAPI : **999 661 €**
- La taxe de séjour : **796 246 €**

- Chapitre 73 : 2 866 666 € qui correspond à la fiscalité reversée et la fraction de TVA compensatoire des réformes fiscales (TH et CVAE)

Il est important de préciser que les dernières **réformes** (suppression de la Taxe d'Habitation, réforme sur les établissements industriels et suppression progressive en 2023 de la CVAE ont **modifié** les montants de la CFE, de la CVAE de la TFPB, de la Taxe GEMAPI et de la TH en intégrant une dotation pour compenser les pertes fiscales, ainsi qu'une fraction de TVA.

Ainsi, en tenant compte de ces allocations compensatrices, les montants retraités de ces taxes additionnés avec les dotations correspondent à :

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
CFE	2 780 402	2 938 884	7 497 524	+ 155.11%
<i>Dont compensation</i>	704 313	731 119	671 775	
<i>Dont recettes supplém</i>			3 995 019	
THRS	3 105 903	3 184 971	3 403 178	6.85 %
<i>Dont fraction de TVA</i>	1 778 681	1 794 219	1 804 372	
TF	740 456	776 068	817 084	5.29 %
<i>Dont compensation</i>	42 483	44 598	28 081	
Taxe GEMAPI	1 000 035	1 000 293	1 049 219	4.9 %
<i>Dont compensation</i>	49 558	49 558	49 558	

Pour information, en 2025, la **revalorisation des bases** a été de **1.7 % contre 3.8 % en 2024**.

Les autres taxes :

Année	2023	2024	2025	2024-2025%
Taxe Séjour	629 311	801 599	796 246	– 0.67 %
Attributions de Compensation perçues	289 840	290 201	292 078	0.47 %

- Le montant de la Taxe de séjour en 2024 comprenait des régularisations de taxe de séjour non versées lors des années antérieures.

Si on neutralise ce montant, la taxe de séjour a augmenté de 40 000 € en 2025

Les liens financiers entre l'EPCI et ses communes membres au niveau des attributions de compensation :

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du lien financier entre l'EPCI et ses communes membres. Ce lien financier s'exprime à travers l'attribution de compensation. Ces flux financiers sont des indicateurs primordiaux dans le cadre du calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui est un indicateur permettant de mesurer le degré d'intégration des communes au sein de l'EPCI. Cet indicateur est notamment utilisé dans le calcul de la dotation d'intercommunalité ainsi que dans le cadre de la répartition interne du FPIC pour une procédure de droit commun.

Évolution des relations financières de l'EPCI et de ses communes membres :

Année	2023	2024	2025
Attributions de Compensation versées	2 109 179	2 093 840	2 085 357
Attributions de Compensation perçues	289 840	290 201	292 078
Montant net versé par la CCSP aux communes	1 819 339	1 803 639	1 793 279

3. Les dotations, subventions et participations

Elles s'élèvent à **2 338 863 € en baisse de 13 %**.

Cette baisse est principalement liée à des montants encaissés en 2024 non reconduits en 2025 concernant les participations au titre du SCOT, du COT, de la charte forestière, ..., détaillées ci-dessous.

Elles sont décomposées de la façon suivante :

- les compensations liées aux différentes réformes de la fiscalité
- la DGF
- les participations

a. Les compensations

Comme indiqué précédemment, les compensations sont liées aux réformes successives et visent à compenser les pertes de recettes fiscales.

Année	2023	2024	2025
Compensation au titre de la CFE	704 313	731 119	671 775
Compensation au titre de la TF	42 535	44 598	28 081
Compensation au titre de la TH			517
Compensation au titre de la GEMAPI	49 558	49 558	49 558
TOTAL COMPENSATION	796 406	825 275	749 931

b. La DGF

La DGF des EPCI est composée des éléments suivants :

- **La Dotation d'intercommunalité (DI)** : Le montant total de la dotation d'intercommunalité est égal à la somme entre le complément et le montant de dotation d'intercommunalité calculé (base + péréquation + garantie – écrêtement). Les montants de Contribution au Redressement des Finances Publiques ne sont plus pris en compte car le législateur prend en compte dans l'enveloppe de répartition l'enveloppe nette de dotation d'intercommunalité.
- **La Dotation de compensation (DC)** : Elle correspond à l'ancienne compensation part salaire et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle. Cette dotation est écrêtée chaque dans le cadre du financement de la hausse des dotations de Péréquation.

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Dotation d'intercommunalité	547 279	595 482	614 734	3.2 %

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Dotation de compensation	243 282	239 256	230 568	- 3.6 %
TOTAL DGF	790 561	834 738	845 302	1.3 %

c. Les Subventions et participations

Elles s'élèvent à **743 630 €** en 2025 contre **990 283 €** en 2024.

Ces montants correspondent aux aides sur le fonctionnement sur de nombreux services et compétences de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Ces aides nous parviennent de l'Europe, l'Etat, la Région et de Département, mais également d'autres organismes, comme la CAF, l'ASP pour les contrats aidés... A noter également, dans ce chapitre les participations de la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras pour le service Pays d'Art et d'histoire (PAH)

Service	2024	2025
Aides sur contrats aidés France Services	34 875	23 150
Aide au fonctionnement France Services	45 000	55 000
CISPD	19 432	7 932
RPE	51 233	41 026
Aire GDV	39 333	33 337
ETUDE DEVT ECO ET TOURISTIQUE		7 500
LEADER	134 973	129 137
ATTRACTIVE PITER		57 661
COT	53 196	18 800
Petite Ville de Demain/Opah-ru	113 386	81 443
VéloPluf !	45 430	
Etude circuits courts	6 480	
Avenir Montagne Ingénierie	27 487	43 867

Service	2024	2025
SCOT	38 000	
Service Patrimoine/PAH	137 272	140 037
Contrat Territoire Lecture et réseau médiathèque	30 550	2 339
POLE CULTUREL		54 200
GEMAPI	76 104	47 578
Charte Forestière	122 751	5 342
Natura 2000	17 781	

4. Les autres recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent à **737 405 €**

Ce chapitre concerne principalement les mutualisations de personnel et de charges entre budgets de la communauté de communes : Centre Aquatique, Assainissement, Smictom, Valorisation Bois Energie, mais également les mutualisations d'autres agents avec la commune d'Embrun et de la Régie Bois d'Embrun.

Est également intégré le remboursement par notre assurance statutaire et la CPAM des agents en maladie.

Année	2023	2024	2025
Mutualisation avec Budget Assainissement (personnel et charges)	90 634	98 682	112 754
Mutualisation avec Budget C Aquatique (personnel et charges)	23 537	24 039	22 755
Mutualisation avec Budget Smictom (personnel et charges)	162 562	184 241	182 475
Mutualisation avec Budget VBE (personnel et charges)	12 593	14 085	14 118
Mutualisation avec budget mobilité transport	27 646	64 797	66 271

Année	2023	2024	2025
Mutualisation avec Commune Embrun et énergie bois (sauf 2025)	117 092	122 619	64 395
Remboursement maladie agents	3 888	15 062	15 553

Parmi les autres recettes, figurent également :

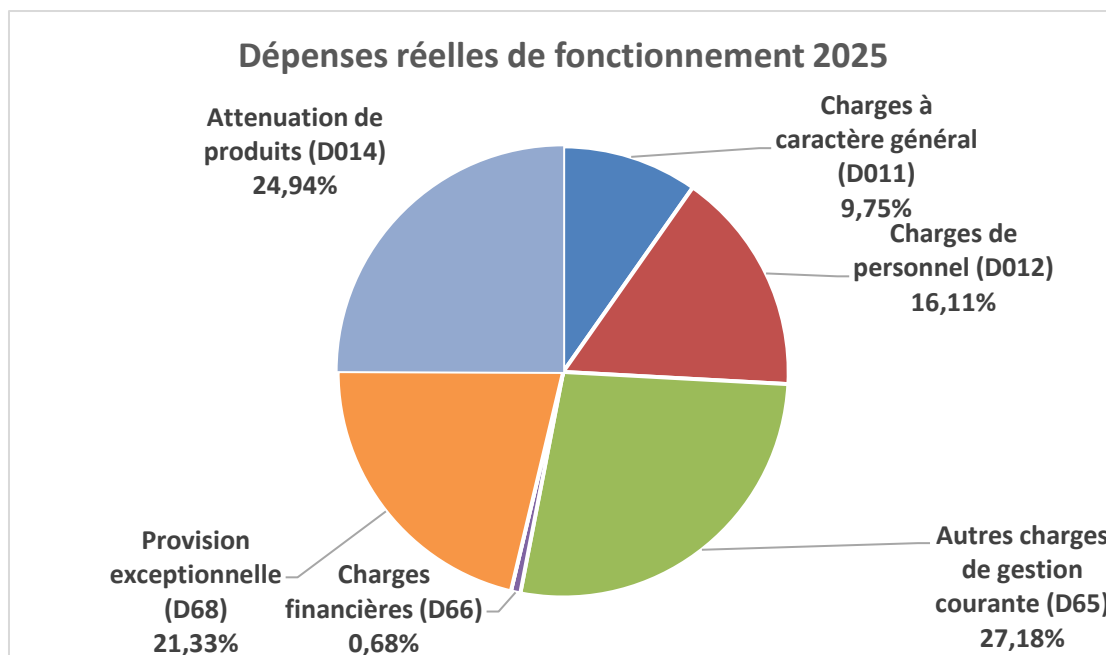
- Les loyers qui ne subissent aucun changement **11 981 €**
- Les produits de services à caractère culturel, à caractère sportifs et autres redevances : **32 566 €**
- Les amortissements de subventions : **133 338 € (NB : opération d'ordre)**

C. Les dépenses réelles de fonctionnement en 2025

Les dépenses de fonctionnement de 2025 s'élèvent à **14 064 552 €** en baisse de 6.9 %

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges à caractère général	6 179 876	5 201 525	1 371 748	- 73.63 %
Charges de personnel	2 146 553	2 221 553	2 265 597	+ 1.98 %
Autres charges de gestion courante	3 048 768	4 087 874	3 823 354	- 6.47 %
Charges financières	93 163	89 550	95 694	+ 6.86 %
Charges exceptionnelles	0	10 862	89	- 99.18 %
Provision exceptionnelle			3 000 000	
Atténuation de produits	3 499 921	3 497 371	3 508 069	0.3 %
Total dépenses de FONCTIONNEMENT	14 968 281	15 108 734	14 064 552	- 6.9 %
<i>Évolution en %</i>	1.04 %	- 6.9 %		

1. La Structure des Dépenses de Fonctionnement



2. Les charges à caractère général

Elles s'élèvent à **1 371 748 €**

Les dépenses à caractère général sont en baisse de **73.63 %**.

3 postes sont en baisse en 2025 :

- **Remboursement de frais à d'autres organismes** : en 2024, reversement aux collectivités partenaires des subventions reçues par la CCSP
- **Prestations de services** : 52 000 € de moins en 2025
- **Produit de la TEOM** qui ne transite plus par le budget principal : 3 666 055 € en 2024 : il est versé directement sur le budget annexe du SMICTOM

Les principales hausses sont :

- Les locations immobilières (article 6132) : + 16 203 €
- les primes d'assurance (article 6168) : + 11 462 €

3. Les charges de personnel

Charge de personnel du budget principal :

En ce qui concerne les charges de personnel du budget principal, elles s'élèvent à **2 265 597 € en hausse de + 1.98 %**

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Rémunération titulaires	748 382	870 486	918 647	+ 5.53 %
Rémunération non titulaires	650 786	645 189	613 128	- 4.97 %
Autres Dépenses (charges assurance...)	747 384	716 856	733 822	+ 2.37 %
Total dépenses de personnel	2 146 552	2 221 553	2 265 597	+ 1.98 %
<i>Évolution en %</i>	-24.08 %	+ 4.01 %	+ 1.98 %	-

- A noter la diminution de l'assurance statutaire : (montant 62 989 € contre 75 936 € en 2024)
- A noter l'augmentation des cotisations retraites (CNRACL : + 30 204 € suite à l'augmentation du taux qui se poursuit en 2026)

Afin de retraiter les participations sur charges de personnel, les remboursements de mise à disposition, les mutualisations entre budgets et remboursement d'assurances statutaire, **le montant des charges de personnel nette au titre de 2025 pour le budget principal** est estimé dans le tableau suivant :

Année	2024	2025	2024-2025 %
Total dépenses de personnel	2 221 553	2 265 597	1.98 %
Participations sur postes (Charte forestière, contrat d'objectif territorial, poste avenir montagne, leader, conseiller numérique...)	246 805	209 646	- 15.06 %
- Remboursement de frais avec budgets annexes	252 036	281 671	11.76 %
- Remboursement mise à disposition (commune embrun, régie bois énergie, PVDD)	132 919	76 751	- 42.26 %
Participation aux contrats aidés (France services)	34 875	10 650	- 69.46 %

Année	2024	2025	2024-2025 %
Remboursement assurances statutaires et assurance maladie	14 207	15 553	- 14.22 %
Total dépenses de personnel retraitée nette au BP principal	1 540 711	1 671 326	+ 8.48 %

Le montant des charges de personnel nettes du budget principal uniquement s'élève à **1 674 692 € (contre 1 551 689 € en 2024)**, soit en hausse de **8 %**

Les charges de personnel tous budgets confondus se décomposent comme suit (déduction faites des remboursements sur personnel) :

Charges de personnel	2024	2025	2024-2025 %
Budget principal	1 551 689	1 674 692	+ 7.93 %
Budget Assainissement	606 087	618 998	+ 2.13 %
Budget Centre Aquatique	515 268	512 704	- 0.50 %
Budget Smictom	1 602 852	1 594 445	- 0.52 %
Budget Mobilité Transports	61 550	62 000	-
Budget VBE	7 458	8 232	+ 10.38 %
TOTAL	4 344 904	4 471 071	+ 2.90 %

Structure des effectifs de la CCSP :

⇒ **126 agents au 31/12/2025 (tous agents confondus) soit 117 ETP (contre 118 agents au 31/12/2024 et 110.5 ETP)**

Pôle	Nombre d'agents	En ETP
Service Déchets SMICTOM	42	40.4
Centre Aquatique dont 1 agent mis à disposition	14	11
Service Assainissement	13	13

Pôle	Nombre d'agents	En ETP
Pôle ADT et poste avenir montagne	11	10
Pôle Ressources et Direction	11	10.6
Pôle service de proximité (france services, RPE CISPD dont 1 agent mis à disposition	7	6.8
Pôle Urbanisme et ADS	9	7.9
Service Environnement	3	3
Service Patrimoine/PAH	5	4.3
Pôle culture	11	10
Total	126	117

Temps de travail :

Comme la Loi de la Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 l'a exigé, la CCSP a délibéré pour un retour aux 1 607 heures en supprimant les congés extralégaux qui existaient.

La délibération du 10 décembre 2021 a acté à compter du 1^{er} janvier 2022 un passage aux 36 heures hebdomadaires pour les agents à temps plein, après avis favorable du Comité Technique.

4. Les autres charges de gestion courante

Elles s'élèvent à **3 823 354 € en diminution de 6.47 %**

Ce chapitre comprend les indemnités aux élus, la contribution au service incendie, les contributions aux organismes de regroupement, les subventions aux associations, les subventions d'équilibre aux budgets annexes, la subvention à l'Office du tourisme intercommunal.

Les principales modifications concernent :

- La subvention d'équilibre versée au budget annexe zones d'activités : 250 000 € uniquement en 2024
- Les contributions aux SDIS : 853 263 €, contre 830 105 € en 2024
- La contribution au SMADESEP : 245 315 € contre 240 246 € en 2024

Année	2023	2024	2025
Subvention Centre Aquatique	600 000	710 000	710 000
Subvention budget zones activités		250 000	0
Subvention budget mobilité transport	8 556	457 595	457 595
Contribution service Incendie SDIS	787 130	830 105	853 263
Contribution organismes de regroupement	228 901	251 672	260 080
<i>Dont SMIAGD</i>	<i>12 315</i>	<i>11 426</i>	<i>14 765</i>
<i>Dont SMADESEP</i>	<i>216 586</i>	<i>240 246</i>	<i>245 315</i>
Subvention aux associations	425 400	454 100	425 750
Subvention à l'Office du Tourisme	830 000	900 000	900 000
Autres charges de gestion courante	168 781	238 540	216 666
Total autres charges de gestion courante	3 048 768	4 092 012	3 823 354

5. Les charges financières

Elles s'élèvent à **95 694 € en hausse de 6.86 %**

Ce chapitre comprend les frais d'intérêts des emprunts souscrits, les intérêts sur les lignes de trésorerie et les intérêts courus non échus.

6. Les charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 89 € et correspondent à des annulations de titres antérieurs.

7. Provision exceptionnelle

Une provision exceptionnelle de 3 000 000 € a été prévue **constituée** dans l'hypothèse où une partie de la fiscalité supplémentaire versée en fin d'année 2025 doit être restituée.

Pour rappel, de la fiscalité supplémentaire d'un montant avoisinant **4 millions d'euros a été reçue et concerne de la CFE de 2021 à 2025** liées à un recalcul des bases CFE relatives à

des établissements liés à un barrage et qui avaient l'objet de versement d'une allocation compensatrice. Ce montant est en attente de vérification par les services fiscaux afin de déterminer si les allocations compensatrices versées en lieu et place des réformes.

8. Les Dotations aux amortissements (opération d'ordre)

Ce sont des opérations d'ordre : elles s'élèvent à **599 977 €**

9. Les atténuations de produits

Elles s'élèvent à **3 508 070 €**

Ce chapitre comprend les versements d'attribution de compensation, le Fonds National de Garantie Individuelle des ressources (FNGIR) et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Année	2023	2024	2025
Attributions de Compensation	2 109 179	2 093 840	2 085 358
Reversement taxe de séjour additionnelle 04			492
Dégrèvement sur contrib directe Gemapi			37 671
FPIC	41 838	33 474	37 617
FNGIR	1 346 932	1 346 932	1 346 932

a. Les Attributions de compensation

Elles s'élèvent à **2 085 358 €**

Les montants des attributions de compensation sont impactés par les compétences qui sont transférées à l'intercommunalité. Le dernier transfert de compétence qui est intervenu est la compétence mobilité à compter du 1^{er} juillet 2021, par délibération du 29 mars 2021.

Les communes d'Embrun, de Crévoux et des Orres ont été concernées par une modification de leur attribution de compensation. Pour mémoire, montant de l'attribution de compensation concerné par le transfert de cette compétence : **457 594 €**

b. Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Il s'élève à **37 617 €**

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

En baisse depuis 2021, il est en hausse pour l'année 2025 pour la CCSP.

c. Le Fonds National de Garantie Individuelle des ressources (FNGIR)

Il s'élève à **1 346 932 €**

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

Il est donc figé pour la CCSP à hauteur de ce montant et reconduit toutes les années de façon fixe.

D. Les dépenses réelles d'investissement en 2025

Elles s'élèvent à **6 507 489 €**

Les dépenses réelles d'investissement sont scindées de la façon suivante : Les programmes d'investissement, les fonds de concours, les remboursements de capital d'emprunt et les opérations sous mandat.

Année	2023	2024	2025
Programmes d'investissement	912 409	2 323 668	5 074 672
Fonds de concours	15 358	200 335	833 789
Emprunt et dettes assimilés	603 297	354 591	382 253
<i>Dont Rembt capital Emprunt</i>	<i>353 297</i>	<i>354 591</i>	<i>382 253</i>
<i>Dont Avance budget annexe</i>	<i>250 000</i>		
Opérations pour compte de tiers			327 249
Régularisations diverses			272 315
TOTAL	1 531 064	2 878 594	6 507 489

L'ensemble des projets n'est pas arrivé à leur terme et un montant de Restes à Réaliser devra être reporté sur l'année 2025. Ils sont établis à **1 686 902 € (hors RAR remboursement prêt relais)**.

Les investissements 2025 (dont les fonds de concours et les opérations pour compte de tiers) et RAR compris se répartissent comme suit :

Programme	Réalisé 2025 hors RAR	RAR 2025	TOTAL AVEC RAR
Mobilité Douce :	511 639		511 639
<i>Tronçon Baratier - Chanterenne</i>			
<i>Tronçon Chanterenne – Boscodon</i>			
<i>Tronçon Boscodon Les eaux douces</i>	<i>281 790</i>		
<i>Tronçon Embrun La clapière - Baratier</i>	<i>190 192</i>		
<i>Etude pré opérationnelle voie cyclables</i>	<i>4 320</i>		
<i>Tronçon Chorges-Baie St Michel</i>	<i>10 908</i>		
<i>Tronçon Montgardin – Chorges</i>	<i>24 429</i>		

Programme	Réalisé 2025 hors RAR	RAR 2025	TOTAL AVEC RAR
Activités de pleine nature	102 420	5 973	108 393
<i>Dont aménagement raisonné des sites APN</i>	26 779	5 973	
<i>Dont développement pratiques pédestres et cyclo</i>	67 794		
<i>Balcons de Serre-Ponçon</i>	7 847		
Etude Faisabilité Trail Center	21 711	38 289	60 000
Aire covoiturage Savines le lac	158 087	20 013	178 100
Espace vocation touristique Chorges	818 362		818 362
Voirie d'intérêt communautaire	3 120		3 120
Travaux ZA	30 274		30 274
Nouveaux locaux siège CCSP	1 547 203	34 000	1 581 203
Centre d'incendie et de Secours Embrun	56 238		56 238
Centre d'incendie et de Secours de Châteauroux les Alpes	32 046	40 500	72 546
GEMAPI	1 563 470	600 686	2 164 156
Pôle Culturel	69 515	623 446	692 961
Véhicule Navette documentaire		40 000	40 000
Etudes pour SCOT	72 557	10 980	83 537
Aire GDV	20 568		20 568
Aire covoiturage rd point sud			
Etude centre aquatique		20 000	20 000
Service de proximité : petit matériel	8 213		8 213

Programme	Réalisé 2025 hors RAR	RAR 2025	TOTAL AVEC RAR
Emetteur TNT		2 500	2 500
Vidéo protection communautaire	21 615	8 885	30 500
Matériel et véhicule technique	26 172		26 172
Matériel informatique logiciel et matériel de bureau	11 462	8 000	19 462
Travaux salle XXeme Savines le lac : Fonds de concours		30 000	30 000
SMIAGD : Fonds de concours	8 537		8 537
Commune Embrun : Fonds de concours Pôle culturel	800 252	39 310	839 562
Commune puy St Eusèbe : fonds de concours	25 000		25 000
Opérations pour compte de tiers	327 249	162 981	490 230
TOTAL	6 235 710	1 686 902	7 922 612

E. Les recettes réelles d'investissement en 2025

Elles s'élèvent à **4 278 481 € (hors écritures prêt relais)**.

Les recettes d'investissement se répartissent entre : les subventions liées aux opérations d'investissement, le FCTVA, l'affectation du résultat ou excédent de fonctionnement capitalisé, le remboursement de l'avance du budget VBE, les opérations sous mandat et les dotations aux amortissements.

Tout comme les dépenses d'investissement, les recettes d'investissement inscrites sur le budget primitif 2025 n'ont pas été toutes encaissées. **1 746 416 €** seront inscrits en Restes à Réaliser.

Année	2023	2024	2025
Subventions d'investissement	282 172	537 879	1 283 882
FCTVA	211 573	199 084	360 027
Excédent de fonctionnement reporté	745 905	812 853	1 598 786
Opérations sous mandat	76 956	0	149 772
Titres de participations		3 213	
Remboursement avance budget transport		70 000	180 000
Remboursement avance budget VBE	5 000		19 388
Régularisations écritures			299 626
Emprunt	0	546 000	387 000
TOTAL	1 321 606	2 169 029	4 278 481

Les subventions d'investissement 2025 (dont opérations pour compte de tiers) ainsi que les RAR (hors AP/CP) se répartissent comme suit :

Programme	2025 hors RAR	RAR 2025	TOTAL
Mobilité Douce	71 992	34 008	106 000
<i>Tronçon Baratier - Chanterenne</i>			
<i>Tronçon Chanterenne-Boscodon</i>			
<i>Tronçon Boscodon-Les eaux douces</i>			
<i>Tronçon Embrun La clapière-Baratier</i>			
<i>Etudes pré opérationnelles voies cyclables</i>	21 992	34 008	
<i>Développement mobilité douce</i>	50 000		
Activités de Pleine Nature	179 905	300 174	480 079
<i>Aménagement raisonné des sites APN</i>	26 886	154 539	
<i>Pratiques pédestres et cyclo</i>	153 019	145 635	
<i>Circuits VTT</i>			
Aire covoiturage savines le lac	27 100	80 350	107 450
Etude Faisabilité Trail Center VTT		40 000	40 000
Centre d'incendie et de Secours Embrun	15 000	106 737	121 737
Centre d'incendie et de secours de Châteauroux les alpes		61 266	61 266
GEMAPI	757 426	773 015	1 530 431
Pôle Culturel	212 192	10 050	222 242
Véhicule navette documentaire	19 468		19 468
Opération pour compte de tiers	149 772	340 818	490 590
TOTAL	1 433 654 €	1 746 416 €	3 189 263 €

F. Evolution des niveaux d'épargne de la CCSP

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de l'EPCI, avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel :

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

A noter qu'une collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits sur l'exercice.

Année			2023	2024	2025	2024-2025 %
Recettes	Réelles	de	16 802 531	17 092 963	17 608 300	3.01 %
fonctionnement						
Dépenses Réelles de			14 968 281	15 108 731	14 064 552	- 6.9 %
fonctionnement						
Epargne brute			1 834 250	1 984 132	3 543 748	78.60 %
Amortissement de la dette (sans			353 297	354 591	382 253	7.80 %
avance budget annexe						
transport)						
Epargne nette			1 480 953	1 621 752	3 161 495	94.94 %

G. Les ratios de l'EPCI

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les collectivités de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2023 à 2025.

Ratios / Année	2023	2024	2025	Ratio CC FPU
1 – Dépenses Réelles de Fonctionnement € / hab.	855.96	865.07	801.49	755
2 - Fiscalité directe € / hab.	279.27	341.94	615.38	432
3 – Recettes Réelles de Fonctionnement € / hab.	957.79	978.11	1 003.44	869
4 - Dép d'équipement € / hab.	44.05	111.09	355.35	233
5 - Dette / hab.	211.54	226.72	238.89	390
6 - DGF / hab	45.20	47.75	48.17	46
7 - Dép de personnel / Dépenses Réelles de Fonctionnement (<i>poids des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement</i>)	14.34 %	14.76 %	22.31 %	38
9 – Dépenses Réelles de Fonctionnement + Capital de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement (<i>poids des dépenses réelles de fonctionnement + le remboursement du capital de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement</i>)	91.48 %	90.52 %	82.05 %	90
10 - Dép d'équipement / Recettes Réelles de Fonctionnement (<i>poids des dépenses d'équipement sur les recettes réelles de fonctionnement</i>)	4.60 %	11.36 %	35.41 %	23
11 - Encours de la dette / Recettes de Fonctionnement (<i>poids de l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement</i>)	22.09 %	23.18 %	23.81 %	32.6

Ratios / Année	2023	2024	2025	Ratio CC FPU
Capacité de désendettement (ans) : Encours/Epargne brute	2.08	2.23	1.18	2.06

Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

H. Résultat de l'exercice et résultat reporté

Réalizations de l'exercice	Dépenses totales de 2025	Recettes totales de 2025	Solde d'exécution 2025	Résultat reporté
Section de fonctionnement.	14 664 528	17 741 638	3 077 110	3 635 864
Section d'investissement	7 560 465	6 418 457	- 1 142 008	-1 011 415
Total	22 224 994	24 160 096	1 935 102	2 624 449

LES

ORIENTATIONS

POUR 2026

II. Les grandes orientations budgétaires et le développement pour 2026

L'année 2026 se caractérise par des choix stratégiques forts :

- **Un fort niveau d'investissement autour de d'opérations structurantes dont :**
 - L'équipement du pôle culturel de l'archevêché
 - La poursuite du développement des voies douces et cyclables
 - La fin des travaux et l'ouverture du bâtiment à vocation touristique à Chorges
- Une très grande maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale
- La stabilité des taux d'imposition des impôts intercommunaux dont les niveaux sont les plus faibles du département des Hautes-Alpes
- Le très fort niveau de subventionnement de l'ensemble des opérations

Les grands axes du budget 2026 s'articulent autour des objectifs suivants :

- **AXE N°1 : Être un territoire exemplaire en matière de transition écologique**
 - **Poursuite de la mise en œuvre du schéma de mobilité :**
 - Mise en œuvre d'une solution de transports à la demande afin de proposer une solution à l'ensemble des communes du territoire
 - Lancement du challenge mobilité inter-école et poursuite du challenge mobilité entreprise
 - Campagne de communication et aménagement des arrêts
 - **Poursuite de la mise en œuvre du schéma cyclable sur le territoire :**
 - Création de nouveaux tronçons de voies vertes :
 - Tranche 1 du tronçon Chorges/Chanteloube
 - Poursuite des études :
 - Sur la création d'un Trail Center
 - Sur les tronçons Montgardin-Chorges et Chorges- Baie Saint Michel
 - **Poursuite des actions du Contrat d'Objectif territorial avec l'ADEME :**
 - Programme « Horizon 2050 » visant à réduire les consommations énergétiques tout en augmentant la production d'Energies Renouvelables (Enr)
 - Poursuite des études sur le Programme d'alimentation territoriale
 - **Poursuite des travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Serre-Ponçon :**
 - Consultation des personnes publiques associées et arrêt du SCOT

- Accompagnement des communes pour leur mise en conformité du leur Plan local d'Urbanisme
 - **Poursuite de l'opération d'amélioration de l'habitat – Rénovation urbaine :**
 - Accompagner et soutenir les propriétaires privés dans la rénovation notamment énergétique de leurs logements
 - **Poursuite et intensification des actions de gestion et protection des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et travaux d'urgence et de confortement liées aux intempéries**
- **AXE N°2 : Diversifier et innover dans les activités économiques en valorisant mieux les potentiels du territoire**
- **Poursuite du programme d'extension et d'amélioration des Zones d'activités :**
 - Reprise et amélioration des voiries
 - Rénovation de l'éclairage public en partenariat avec le SYEP
 - Extension et création des Zones d'activités : Grande Ile à Chorges et Entraigues III
 - **Poursuite de l'amélioration et de la structuration de l'offre d'activités de pleine nature et d'itinérance sur le territoire**
 - **Poursuite de la mise en œuvre des actions de la Charte forestière**
 - **Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de développement économique avec la structuration d'une politique d'accompagnement à l'implantation de nouvelles entreprises : implantation d'un espace de co-working...**
 - **Poursuite du partenariat avec la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras de notre politique de valorisation du patrimoine avec le développement du Label « Pays d'Art et d'histoire » obtenue en 2024.**
 - **Poursuite de la programmation LEADER sur un nouveau périmètre en renforçant les aides aux acteurs économiques proposant des projets innovants et engagés dans la transition écologique**
 - **Fin des travaux et ouverture du bâtiment de promotion touristique d'entrée de territoire à CHORGES**
 - **Soutien aux actions de l'Office de Tourisme intercommunal**
 - **Consolidation de la politique de soutien et d'accompagnement des grands événements sur le territoire et le renforcement de l'aide aux grandes manifestations**

- **AXE N°3 : Offrir un meilleur cadre de vie aux habitants en renforçant les services publics de proximité et la cohésion sociale du territoire**

- **Poursuite du soutien aux communes et au SMADESEP :**
 - Prise en charge par la CCSP de 100 % de la participation au fonctionnement du SDIS
 - Fonds de concours au SMADESEP pour la mise en œuvre du plan de résilience
- **Equipement et exploitation du nouveau pôle culturel intercommunal de l'archevêché : Médiathèque, Ecole de musique et de danse, CIAP**
- **Poursuite du développement de notre réseau de lecture publique « Serre-Ponçon » à la page**
- **Poursuite de l'action des Espaces France Services sur le territoire avec le maintien du conseiller numérique et l'assistance administrative à domicile pour les seniors.**
- **Mise en œuvre du PITER + ALCOTRA avec les axes suivants :**
 - Social/jeunesse,
 - Économies de la montagne/culture patrimoine,
 - Risques naturels/changement climatique
- **Renouvellement des équipements et du matériel de la CCSP :**
 - Matériel informatique
 - Poursuite du renouvellement et de la mise aux normes des tentes mises à disposition des organisateurs et des communes
 - Mise à niveau du système de vidéo-surveillance
 - Renouvellement des véhicules et acquisition de matériel technique

A. Les recettes de fonctionnement en 2026

Elles sont estimées à **16 450 000 €** toutes recettes confondues dont excédent de fonctionnement reporté.

Les recettes **réelles** sont estimées à **16 293 000 €** (hors opérations d'ordre) et restent stables

Recettes	BP 2024	BP 2025	BP 2026	2025-2026 %
002 Excédent fonctionnement	2 057 000	2 037 000	1 989 000	- 2.36 %
013 Atténuation de charges (rembt charges personnel)	150 000	15 000	15 000	- %
Produits des services	414 000	589 600	570 000	- 3.32 %
Impôts et taxes (NB : sans TEOM et sans régularisation)	9 337 000	9 646 000	10 544 000	+ 9.31 %
Dotations subventions et	2 832 000	3 051 000	3 163 000	+ 3.67 %
Autres produits (loyers)	11 000	11 800	12 000	+ 1.69 %
Amortissement subventions (opération ordre)	157 000	157 000	157 000	- %
Total	14 868 000	15 507 600	16 450 000	+ 6.08 %

1. Excédent de Fonctionnement reporté

Compte tenu du résultat de l'exercice 2025 et du résultat reporté, il devrait avoisiner **1 989 000 €**.

2. Atténuation de charges

Ce chapitre comprend le remboursement des maladies des agents par notre assurance statutaire et la CPAM pour les agents contractuels.

Il est estimé à **15 000 €**.

3. Produits des services

Ce chapitre comprend principalement les remboursements de frais entre les budgets de l'EPCI, les mises à disposition des services mutualisés avec les budgets annexes, les ventes de cartes VTT et les visites guidées du service patrimoine/PAH.

Il est estimé à **570 000 €**.

4. Impôts et taxes

Montant du chapitre estimé : **10 641 000 €**

Le budget 2026 prévoit un **maintien des taux d'imposition** de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, de la Taxe Foncière, de la Taxe Foncière non Bâti, de la CFE et de la Taxe GEMAPI. Ils sont parmi les plus bas du territoire des Alpes du Sud.

A titre d'information, le tableau ci-dessous recense les taux de fiscalité des territoires des Alpes du Sud.

Taux fiscalité territoires voisins en 2025	TFB	TFNB	THRS	CFE
CCSP – Serre-Ponçon	1.87	15.41	7.28	25.45
CCPE - Pays des Ecrins	10.04	68.20	8.81	35.89
CCGQ - Guillestrois Queyras	8.15	63.64	6.36	28.57
CCSB – Sisteronais Buëch	3.34	11.63	7.94	26.43
CCCV – Champsaur Valgaudemar	8.32	36.27	5.72	27.70
CCSPVA – Serre Ponçon Val d'Avance	4.48	21.22	3.18	27.60
CCBD – Buëch Dévoluy	7.72	35.98	10.84	26.13
CCB - Briançonnais	2.60	15.43	7.85	28.96
CCSPVU – Serre-Ponçon Vallée de l'Ubave	11.33	27.10	12.67	26.09

Les bases vont être revalorisées pour 2025 à hauteur de 0.8 % pour les locaux d'habitation et les locaux industriels (TFB)

Les montants estimés ci-dessous intègrent cette revalorisation des bases.

Ce chapitre comprend :

1 - La fiscalité directe locale est estimée à 7 814 000 €.

Depuis 2025, le montant de la TEOM est affecté directement sur le budget annexe du service déchets Smictom et ne transite plus par le budget principal

Impositions directes	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Produit CFE	2 100 000	2 207 800	2 900 000
Autres impôts économiques (TASCOM IFER)	740 000	736 800	787 000
Produit TFB	622 000	623 500	680 000
Produit TFNB et TAFNB	107 523	108 000	117 000
Produit THRS	1 350 000	1 447 500	1 600 000
Taxe GEMAPI	950 477	950 400	950 000
TEOM	3 650 000	-	-
Taxe de séjour	650 000	730 000	780 000
Total	10 170 000	6 804 000	7 814 000

2 - Les autres impôts et taxes sont estimés à 2 827 000 €.

Impôts	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Reversement sur attribution de compensation	290 000	292 000	259 000
Fraction TVA (suite réforme CVAE)	748 000	755 000	768 000

Impôts	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Fraction TVA (suite réforme TH)	1 779 000	1 795 000	1 800 000
Total	2 817 000	2 842 000	2 827 000

5. Dotations subventions et participations

Montant estimé du chapitre : **3 163 000 €**

Ce chapitre comprend :

- La DGF : montant prévisible identique à 2025 : **845 000 €**

Les compensations liées aux réformes successives de la fiscalité : montant prévisible identique à 2025 : **750 000 €**

- Les subventions et participations de nos programmes pour leur fonctionnement, RPE, France Services, Charte Forestière, GEMAPI, PITER+, Postes financés petites villes de demain, service patrimoine, COT, bibliothécaires : **1 568 000 €**.

B. Les dépenses de fonctionnement en 2026

Elles sont estimées à **14 107 000 €** toutes dépenses confondues (hors virement à la section d'investissement)

Année	BP 2024	BP 2025	BP 2026	2025-2026 %
Charges à caractère général (<i>sans laTEOM</i>)	2 444 000	2 587 000	2 611 000	+ 0.93 %
Charges de personnel	2 456 000	2 554 000	2 800 000	+ 9.63 %
Autres charges de gestion courante	4 173 500	3 895 000	4 221 000	+ 8.37 %
Charges financières	102 000	123 000	142 000	+ 15.45 %
Charges exceptionnelles	12 500	5 000	3 000	- 40 %
Atténuation de produits	3 513 100	3 543 000	3 680 000	+ 3.87 %
Dotations aux amortissements	600 000	600 000	650 000	+ 8.33 %
Total dépenses de FONCTIONNEMENT	13 302 000	13 307 000	14 107 000	+ 4.14 %

1. Charges à caractère général

Montant estimé du chapitre : **2 611 000 €** contre 2 587 000 € au BP 2025

Les charges à caractère général sont impactées par les facteurs suivants :

Dépenses supplémentaires :

- Charges de Fonctionnement du pôle culturel :
- Charges de fonctionnement locaux siège CCSP
- Montée en puissance du PITER+

2. Charges de personnel

Montant estimé du chapitre : **2 800 000 €** contre 2 554 000 € au BP 2025

La différence s'explique par :

- Les augmentations concernent :

- L'augmentation du taux de la caisse de retraite CNRACL de 3 points : de 34.65 % à 37.65 %
- Les mouvements de personnel (dont certains sont financés par des participations) :
 - o 1 Poste Technicien GEMAPI (poste financé par la taxe GEMAPI) sur l'année complète
 - o Les 7 postes de bibliothécaires pour le pôle culturel sur l'année complète
 - o 1 poste en charge de la commande publique sur l'année entière
 - o 1 poste technicien bâtiment (pôle ADT) arrivant en février 2026
 - o Les agents de France Services sont désormais sur des postes classiques, la fin des contrats aidés ayant été décidé par l'Etat.

3. Les charges de gestion courante

Montant estimé du chapitre : **4 221 000 €** contre 3 895 000 € au BP 2025

Points explicatifs de ce chapitre :

Dépenses supplémentaires :

- Contributions service incendie : **868 000 €** contre 853 500 € en 2025 : + 15 000 €
- Subvention au budget annexe zones d'activités pour solder les zones n'ayant plus de lots à vendre : **250 000 €**

4. Les charges financières

Montant estimé du chapitre : **142 000 €** contre 123 000 € au BP 2025

5. Charges exceptionnelles

Montant estimé du chapitre : **3 000 €**, identique au BP 2025

6. Dotations aux amortissements

Montant estimé du chapitre : **650 000 €** contre 600 000 € au BP 2025

7. Les atténuations de produits

Montant estimé du chapitre : **3 680 000 €** contre 3 543 000 € au BP 2025

Ce chapitre comprend :

- Les attributions de compensation : Estimation de 2 259 000 € (contre 2 085 357 € en 2025). Ce montant est supérieur à celui de 2025 car il n'y a plus de participation par les communes à la contribution des SDIS en 2026.
- Reversement sur FNGIR : montant identique à 2025 : 1 346 932 €
- Reversement sur FPIC : montant estimé identique à 2025 : 45 000 €

C. L'endettement de l'EPCI

1. L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2026, elle disposera d'un encours de dette de **4 192 012 €**.

Année	2023	2024	2025	2026
Intérêt de la dette	88 954	82 930	96 454	133 907
Rembourst capital emprunts	353 297	359 205	379 304	355 236
Annuité	415 456	450 000	475 757	489 143
Encours de dette	4 048 058	3 699 603	3 891 013	4 192 012

* NB : 2 prêts relais pour les travaux du bâtiment à vocation touristique et les locaux de la CCSP ont été contracté pour 1 003 150.41 €. Ils ne sont pas compris dans l'encours de la dette ci-dessus

Type d'emprunt	Nombre emprunt	Capital restant dû
Emprunt à taux fixe	17	3 087 143
Emprunt à taux variable (Dont 2 indexés sur livret A)	3	1 104 869
Total	20	4 192 012

2. La structure de la dette

Aucun emprunt n'est dans la catégorie des prêts structurés ou sensibles.

3. Ratios sur l'endettement

Ratios / Année	2024	2025	2026	Ratio CC FPU
Dette / hab.	226.72	247.49	238.89	204
Dépenses Réelles de Fonctionnement+ Capital de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement (poids des dépenses réelles de fonctionnement + le remboursement du capital de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement)	90.52	86.36	82.05	90
Encours de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement (poids de l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement)	23.18 %	28.15	23.81	32.6
Capacité de désendettement (ans) : Encours/Epargne brute	2.08	2.23	1.18	2.06

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de **4 années**.

4. Récapitulatif de l'endettement CCSP tous budgets confondus

Budget	Encours de la dette au 01/01/2026	Annuité 2026
Budget Principal	4 192 000	467 000
Budget Zones d'Activités	74 000	50 000
Budget Déchets Smictom	2 540 000	497 000
Budget Assainissement	2 906 000	287 000
Total tous budgets confondus	9 712 000	1 301 000

D. Les investissements pluriannuels

Le budget principal de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon est depuis le 1^{er} janvier 2023 sous la nomenclature de la M57. Cette nomenclature va permettre de suivre des programmes pluriannuels, à travers la procédure d'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

La gestion en APCP, prévue à l'article L. 5217-10-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), constitue un mode de gestion et de planification du financement pluriannuel d'une dépense réelle d'investissement de la communauté de communes (qu'il s'agisse de la construction d'un équipement, d'une subvention d'équipement à un tiers ou, le cas échéant, d'un ensemble cohérent de projets d'investissement).

Ce mode de gestion permet de déroger au principe d'annualité budgétaire, en proposant, dans une délibération spécifique, le vote du conseil communautaire sur un montant pluriannuel (autorisation de programme - AP) et en inscrivant uniquement au budget - annuel - la dépense à régler au cours de l'exercice concerné (crédits de paiement - CP).

Outil de pilotage des crédits, la gestion en AP/CP permet en effet une plus grande lisibilité du budget communautaire par une meilleure identification des crédits engagés pour les projets ou interventions dont l'exécution est pluriannuelle. La gestion en AP/CP permet également d'accroître la qualité de l'information budgétaire et comptable :

- en présentant l'impact financier pluriannuel des projets décidés par la communauté de communes ;
- en définissant le volume maximum des investissements par projet ;
- en limitant la mobilisation prématurée de ressources pour le financement desdits projets, qu'il s'agisse de la fiscalité ou du recours à l'emprunt ;
- en ajustant les ressources nécessaires au fur et à mesure de la réalisation du projet.

Plus largement, par son caractère structurant, cette gestion a pour ambition d'améliorer le pilotage des projets communautaires.

Il est proposé ci-dessous les programmes qui pourront être gérés à travers ce mode de gestion.

1. Programme mobilité douce

	Montant des dépenses totales prévisionnelles en HT/TTC	Montant des recettes totales prévisionnelles	Montant des dépenses à prévoir au titre de l'exercice 2026	Montant des recettes à prévoir au titre de l'exercice 2026
<i>Tronçon Chanterenne Boscodon</i>	400 000 € HT 480 000 € TTC	280 000 € (80 % acquis)	-	-
<i>Tronçon Boscodon / Les eaux douces lac</i>	375 000 € HT 450 000 € TTC	289 000 € (80 % acquis)	50 583 HT 60 700 TTC	192 457
<i>Tronçon Chorges/ Baie St Michel</i>	1 990 000 € HT 2 388 000 € TTC	1 520 000 € 80 % acquis AAP Territoire cyclable + région)	140 910 HT 169 092 TTC	112 750
<i>Tronçon Chorges /Chanteloube</i>	442 500 € HT 531 000 € TTC	320 000 € (50 % acquis AAP Territoire cyclable)	104 166 HT 125 000 TTC (Tranche 1)	52 000
<i>Tronçon Montgardin/ Chorges</i>	605 000 € HT 726 000 € TTC	484 000 € 80 % acquis AAP Territoire cyclable + région)	91 666 HT 110 000 TTC	73 300
<i>Tronçon Embrun La Clapière/ Baratier</i>	230 000 € HT 276 000 € TTC	138 000 € (60 % acquis)	53 333 HT 64 000 TTC	138 000
Total	4 042 500 € HT 4 851 000 € TTC	3 031 000 €	440 660 HT 528 792 TTC	568 507

2. Bâtiment de promotion touristique d'entrée de territoire à Chorges

	Montant des dépenses totales prévisionnelles en HT/TTC	Montant des recettes totales prévisionnelles	Montant des dépenses à prévoir au titre de l'exercice 2026	Montant des recettes à prévoir au titre de l'exercice 2026
<i>Bâtiment de promotion touristique d'entrée de territoire à Chorges</i>	1 145 000 € HT 1 374 000 € TTC	427 400 € (37 % acquis)	493 333 € HT 592 000 € TTC	466 150 €
Total	1 145 000 € HT 1 374 000 € TTC	427 400 €	493 333 € HT 592 000 € TTC	466 150 €

N'est pas compris dans ce chiffrage, le montant correspondant à la commune de Chorges en co-maitrise d'ouvrage.

3. Aménagement locaux siège de la CCSP

	Montant des dépenses totales prévisionnelles en HT/TTC	Montant des recettes totales prévisionnelles	Montant des dépenses à prévoir au titre de l'exercice 2026	Montant des recettes à prévoir au titre de l'exercice 2026
<i>Aménagement locaux siège de la CCSP</i>	1 500 000 € HT 1 800 000 € TTC	1 200 000 € (60 % acquis, 20 % en cours)	186 283 € HT 223 540 € TTC	1 200 000 €
Total	1 500 000 € HT 1 800 000 € TTC	1 200 000 €	186 283 € HT 223 540 € TTC	1 200 000 €

E. Les dépenses d'investissement en 2026

Elles sont estimées à **12 300 000 €** toutes dépenses confondues, opérations d'ordre comprises.

Les investissements sont évalués à hauteur de **6 338 000 €** et se répartissent comme suit :

Programme	Proposition de BP avec RAR	Taux de financement
Mobilité Douce	604 000 €	
<i>Tronçon Boscodon/les eaux douces</i>	<i>61 000 €</i>	80 % acquis
<i>Tronçon les eaux douces/savines le lac</i>	<i>25 000 €</i>	80 % acquis
<i>Tronçon Chorges Baie St Michel</i>	<i>169 000 €</i>	80 % acquis
<i>Tronçon Chorges Chanteloube</i>	<i>125 000 €</i>	50 % acquis
<i>Tronçon Montgardin/Chorges</i>	<i>110 000 €</i>	80 % acquis
<i>Tronçon Embrun La Clapière/Baratier</i>	<i>64 000 €</i>	60 % acquis
<i>Tronçon Gare SLL/Baie St michel étude</i>	<i>25 000 €</i>	
<i>Tronçon Rive Droite étude</i>	<i>25 000 €</i>	
Etudes pré op voies cyclables (ingénierie Destination France)	9 000 €	80 % acquis
Activités de pleine nature	626 000 €	
<i>Pratiques pédestres et cyclo</i>	<i>90 000 €</i>	80 % acquis
<i>Aménagements raisonnés de site touristiques</i>	<i>57 000 €</i>	80 % acquis
<i>Ouvrages d'art et itinérance</i>	<i>150 000 €</i>	
<i>Amélioration offre activités APN</i>	<i>329 000 €</i>	
Etude de faisabilité Trail Center VTT	86 000 €	80 % espérés
Aire covoiturage Savines le lac	26 000 €	80 % acquis
Aire covoiturage rd point sud	15 000 €	
Espace vocation touristique Chorges	592 000 €	37 % acquis
Voirie Intérêt communautaire	15 000 €	
Travaux ZA	24 000 €	
Centre de Secours Châteauroux les Alpes	40 500 €	60 % acquis

Programme	Proposition de BP avec RAR	Taux de financement
Locaux siège CCSP	224 000 €	60 % acquis 20 % en cours
GEMAPI	2 900 000 €	30 à 50 % espérées
Vidéo surveillance	19 000 €	
Pôle culturel mobilier	520 000 €	70 % espérés
Pôle culturel informatique	24 000 €	80 % espérés
Pôle culturel collections	149 000 €	50 % espérés
Véhicule navettes lecture publique	40 000 €	80 % espérés
Renouvellement informatique France services	4 000 €	
Etude c aquatique (panneaux solaires)	20 000 €	
Etudes SCOT	20 000 €	
Aire GDV	12 000 €	
Travaux émetteurs TNT	2 500 €	
Maison de pays travaux	3 000 €	
Tentes	15 000 €	
Matériel technique	11 000 €	
Matériel informatique logiciel et matériel de bureau	25 000 €	
Opération pour compte de tiers	163 000 €	

Programme	Proposition de BP avec RAR	Taux de financement
Fonds de concours :	149 000 €	
Médiathèque Embrun	40 000 €	
SMIAGD	9 000 €	
Pôle XXème Savines le lac	30 000 €	
Smadesep	70 000 €	
TOTAL	6 338 000 €	

F. Les recettes d'investissement en 2026

Elles sont estimées à **12 300 000 €** toutes recettes confondues, opérations d'ordre comprises.

1. Les subventions d'investissement

Les subventions des investissements sont estimées à hauteur de **5 285 400 € pour 2026** et se répartissent comme suit :

Programme	Proposition de BP avec RAR	Taux financement
Mobilité Douce	568 500 €	
<i>Tronçon Boscodon /Les Eaux Douces</i>	<i>192 500 €</i>	80 % acquis
<i>Tronçon Chorges/Baie st michel</i>	<i>112 700 €</i>	80 % acquis
<i>Tronçon Chorges/Chanteloube</i>	<i>52 000 €</i>	50 % acquis
<i>Tronçon Montgardin/Chorges</i>	<i>73 300 €</i>	80 % acquis
<i>Tronçon Embrun La Clapière/Baratier</i>	<i>138 000 €</i>	60 % acquis
Etudes pré op voies cyclables (ingénierie Destination France)	34 000 €	80 % acquis
Activités de Pleine Nature	579 100 €	
<i>Pratiques pédestres et cyclo</i>	<i>145 600 €</i>	80 % acquis
<i>Aménagements raisonnés de site touristiques</i>	<i>154 500 €</i>	80 % acquis
<i>Amélioration de l'offre activité APN</i>	<i>229 000 €</i>	
<i>Ouvrages d'art sur site APN</i>	<i>50 000 €</i>	
Etude de faisabilité Trail Center VTT	64 000 €	60 % espérés
Aire covoiturage Savines le lac	80 300 €	80 % acquis
Espace à vocation touristique Chorges	466 100 €	37 % acquis
Locaux siège CCSP	1 200 000 €	60 % acquis 20 % en cours
GEMAPI	1 569 000 €	30 à 40 % espérées
Centre de Secours Embrun	106 700 €	60 % acquis
Centre de Secours Châteauroux les Alpes	61 300 €	60 % acquis

Programme	Proposition de BP avec RAR	Taux financement
Véhicule navettes lecture publique	12 000 €	80 % espérés
Pôle culturel mobilier informatique et collections	203 600 €	70 % espérés
Opération pour compte de tiers	340 800 €	
TOTAL	5 285 400 €	

2. Le virement de la section de fonctionnement

Il est estimé à **2 200 000 €** pour 2026

3. Le FCTVA

Il est estimé à **850 000 €**

Il s'agit du fonds de compensation de TVA qui est applicable sur les dépenses réalisées dans l'année pour les EPCI. Depuis 2023, le FCTVA est automatisé pour le calcul et est fonction de l'imputation comptable de la dépense.

4. Les emprunts

Pour 2026, il faut prendre en compte les prêts relais pour le bâtiment de l'OTI et les locaux de la CCSO qui ont été souscrits en 2025 qui ont été encaissés en 2025 mais qu'il faut rembourser en 2026. **Ils sont inscrits en dépenses (1 003 150 €).**

Il faut également inscrire en dépense le remboursement du capital d'emprunt d'un montant de **360 000 €**

G. Les besoins de financement pour l'année 2026

Le besoin de financement mesure un besoin dégagé par la section d'investissement, à partir des opérations propres de la collectivité

Année	2024	2025	2026 (estimatif)
Dépenses réelles investissement (hors dette)	7 805 400	9 381 200	6 338 000
Remboursement de la dette	360 000	1 459 800	1 363 000
Amortissement de subventions	157 000	157 000	157 000
Dépenses d'investissement totales	8 322 400	10 998 000	7 858 000
Subventions d'investissement	4 066 400	4 626 150	4 716 600
FCTVA	1 190 000	1 360 000	780 000
Amortissement de biens	550 000	600 000	650 000
rembt avance bp annexe VBE	800 000	1 641 750	1 400
Recettes d'investissement totales	6 606 400	8 227 900	6 148 000
Besoin de financement (= Dépenses – Recettes)	1 716 000	2 770 100	1 710 000

Ce besoin de financement pourra être couvert par :

- le **virement de la section de fonctionnement 2 200 000 € (R021)**,
- augmenté de la **couverture de l'autofinancement 3 124 000 € (R1068)**,
- diminué **du déficit d'investissement 2 153 000 € (D001)**.